

Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°24dm046



Décision du Maire n°24dm046

Objet : Contrat de cession de spectacle « FEUILLES » éclats de lire 2024

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122 – 22, et L2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal à Madame le Maire du Vigan dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Générales des Collectivités Territoriales

VU la nécessité de conclure un contrat de cession avec la cie KD Danse, représentée par Mr Pascal LENGAGNE en qualité de président

DÉCIDE

Article 1 : Objet

D'approuver les termes du contrat de cession avec la cie KD Danse pour 2 représentation du spectacle FEUILLES le vendredi 24 mai 2024 à 10h et le samedi 25 mai 2024 à 16h à l'auditorium dans le cadre du festival des éclats de lire

La commune versera à Cie KD DANSE la somme de **2000 €TTC (deux mille euros TTC)**

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal et à la Cie KD DANSE

Article 4 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 24 avril 2024

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise en Préfecture le 24 avril 2024
Publiée le 24 avril 2024

Par Délégation du Conseil Municipal

